

[PROXIMA] - [COMPTEUR] Pourquoi la TVA du titre récapitulatif du rôle ORMC ne semble pas correcte ?

Lors du calcul du rôle ORMC dans le logiciel de facturation de l'eau, une répartition s'opère au niveau de la TVA.

Article	Code produit	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Q	Q	Q	Q	Q
70111	EA1	51,00	5,41	56,41
7064	EA1	36,75	2,04	38,79
70118	EA1	5,61	0,31	5,92
70611	EA2	108,80	10,88	119,68
70128	EA2	24,75	2,49	27,24
701241	EA3	18,70	0,00	18,70
706121	EA4	15,73	0,00	15,73
		261,34 €	21,13 €	282,47 €

Cette répartition se retrouve au niveau du titre en comptabilité, ce qui est normal :

70610		818,55 €	0,00 %	0,00 €	Modernisation des réseaux de collecte	EA4
7011		7 514,46 €	0,00 %	494,79 €	Eau	EA1
7011		5 292,73 €	0,00 %	611,16 €	Assainissement	EA2
701241		1 479,33 €	0,00 %	0,00 €	Lutte contre la pollution	EA3
		15 105,07 €		1 105,95 €		

En effet, les TVA des taxes et redevances sont regroupées sur la TVA du produit principal.

Dans cet exemple précis, suivant le calcul du rôle, nous allons décomposer le calcul.

Les codes produits utilisés sont les suivants :

Gestion des codes produits

Eau

EA1 - EAU EA1

Assainissement

EA2 - ASSAINISSEMENT EA2

Redevance pollution eau

EA3 - REDEVANCE POLLUTION EA3

Redevance modernisation des réseaux de collecte

EA4 - REDEVANCE MODERNISATION EA4

EA1 étant le produit principal de la consommation d'eau et EA3 le produit lié à la redevance ;

EA2 étant le produit principal de l'assainissement et EA4, le produit lié à la redevance.

Pour la somme HT de EA1 (7514,46 €), la TVA de 5,5% correspond à 413,43 €

Pour la somme HT de EA3 (1479,33 €), la TVA de 5,5 % correspond à 81,36 €

Et de la même façon, la TVA de LEMMA est la somme de TVA LEMMA + TVA LEMMA

Pour désactiver cette répartition, se rendre dans le menu Paramétrages → Facturation, Onglet Facturation et rubrique Élément de facturation puis cocher l'option "Aucune répartition".

Budget gestionnaire des redevances LEMA

Eau et Assainissement séparé

Eau

Assainissement

Aucune répartition de TVA

À noter que la répartition est normalement ce qui est attendu, la désactiver doit se faire impérativement avec l'accord du trésorier.